

Partout en France, les collectivités doivent apporter des réponses concrètes face au réchauffement climatique. En effet, dans tous les territoires, il y a urgence à moderniser les ouvrages d'eau potable et d'assainissement pour améliorer leurs performances et leurs niveaux de rendement. L'eau devient rare et vulnérable : l'engagement de tous est nécessaire.

Or, aujourd'hui, les prix de l'eau ne reflètent pas la réalité des investissements à engager pour être à la hauteur des enjeux. Dans ce contexte et depuis la prise de compétences en matière d'eau et d'assainissement en 2020, la communauté d'agglomération RLV se mobilise pour mieux connaître l'état du patrimoine de ses réseaux, des réservoirs... dans un souci constant de préservation de la ressource. En responsabilité, la collectivité agit ainsi pour mieux répondre aux besoins des abonnés et assurer un service de qualité tant en terme de quantité que de qualité.

Simplifier et améliorer le service rendu passent donc par une harmonisation tarifaire, dans un esprit de solidarité communautaire. C'est dans ce cadre que chaque abonné devient acteur du bon usage de la ressource en eau.

Des investissements indispensables

120 M d'euros d'investissement prévus en 15 ans

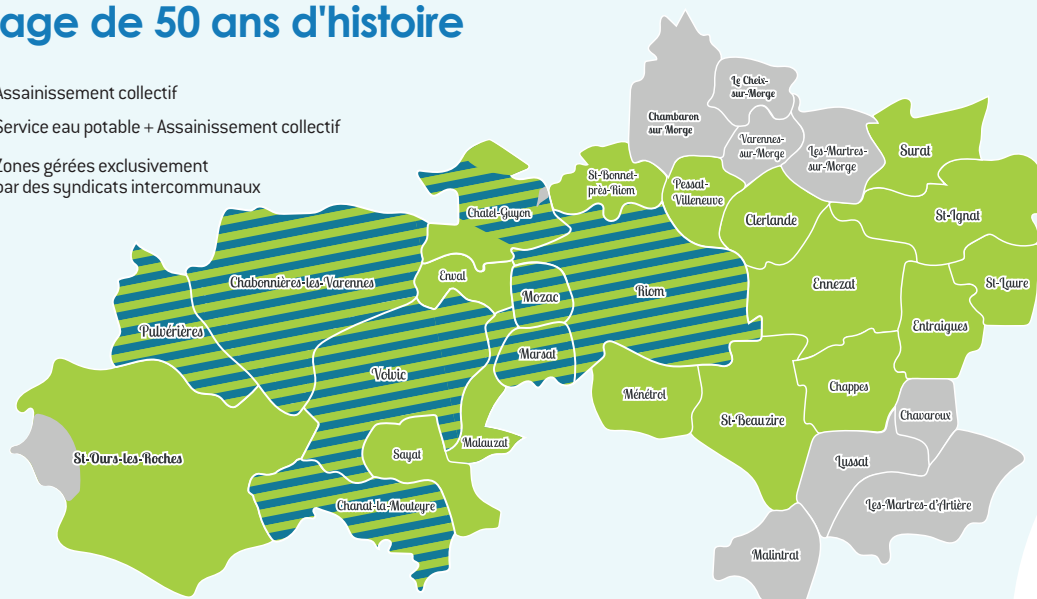
RLV a mené un important diagnostic et accélère ses investissements :

- **En eau potable**, l'objectif est de doubler le niveau d'investissement pour un total de **50 millions d'euros sur les 15 prochaines années**, en renouvelant les réseaux fuyards, en protégeant les ressources en eau, en sécurisant l'alimentation en eau du territoire tant en qualité qu'en quantité. Cela traduit la force de l'intercommunalité et sa capacité à impulser de tels chantiers.
- **En assainissement**, ce seront **70 millions d'euros de projets qui sont envisagés sur les 15 prochaines années** pour fiabiliser l'acheminement des eaux usées et leur traitement afin de préserver la biodiversité et la qualité des cours d'eau.

Gestion de l'eau sur le territoire

Héritage de 50 ans d'histoire

-  Assainissement collectif
-  Service eau potable + Assainissement collectif
-  Zones gérées exclusivement par des syndicats intercommunaux



Ce qui change au 1^{er} avril

Une exploitation des ouvrages harmonisée et optimisée



RLV a confié à SUEZ/SEMERAP l'exploitation quotidienne de son service d'eau et d'assainissement, sauf pour les communes gérées par les syndicats intercommunaux.

L'objectif est de simplifier et d'améliorer le service rendu avec :

- **Un interlocuteur unique, la SEMERAP** pour toutes vos démarches administratives et urgences techniques : pour plus de détails, se référer aux **nouveaux règlements** de service communautaires ci-joints.
- **2 factures uniques annuelles de la SEMERAP** qui intégreront toutes les composantes eau, assainissement et taxes.

Comprendre ma facture



A compter du 1^{er} avril 2024, vos factures comprendront les services d'eau potable et d'assainissement collectif. Elles seront émises par SEMERAP. Vous recevrez 2 factures par an à 6 mois d'intervalle : l'une sur l'index réel du relevé de compteur, l'autre sur un index estimé basé sur l'historique de vos consommations. Ces factures comprennent désormais :

- **Une part fixe d'abonnement** (pour l'eau potable, et pour l'assainissement)
- **Une part variable en fonction de votre consommation** avec un tarif incitatif qui augmente de 5% au-delà des 80 m³ consommés avec pour objectif d'encourager les ecogestes

Il est possible de mensualiser vos prélèvements (paiement en 1 fois, 2 fois ou 12 fois) auprès de la SEMERAP.

Une aide sociale pour les familles en difficultés

RLV va contribuer au Fonds de solidarité logement départemental (FSL), qui apporte une aide financière aux ménages qui rencontreraient des difficultés à payer les frais liés à leur logement (notamment les factures d'eau, de gaz, etc.). Pour en bénéficier, vous pouvez vous rapprocher des travailleurs sociaux du département du Puy-de-Dôme (CCAS, organismes et services sociaux)

Votre contact unique :
SEMERAP au 04.73.15.38.38 ou à contact@semerap.fr
ou en se connectant sur www.semerap.fr

**Retrouvez vos règlements
de service en ligne**

